

une politique d'entrepreneur ou une politique de soutien. Si l'on veut, comme il se doit, que les sciences, et particulièrement les sciences sociales, soient utilisées couramment dans la poursuite des grands objectifs nationaux, il paraît difficile qu'un ministre puisse accomplir seul un travail de promotion et de coordination qui doit engager l'attention de tout le Cabinet et du Conseil du Trésor. Il est difficile aussi de voir comment un ministre chargé seulement de l'application industrielle des sciences mais non du champ plus vaste de l'innovation sociale, pourrait à bon droit être appelé ministre des sciences. D'autre part, vu que les études interdisciplinaires sont de plus en plus acceptées, il y aurait de bonnes raisons à invoquer - bien qu'on ne l'ait pas encore fait - pour confier à un seul ministre (qui ne s'appellerait pas non plus le ministre des sciences) tous les programmes d'aide à la recherche universitaire, y compris les services nationaux d'information de la Bibliothèque nationale et du Bureau fédéral de la statistique. Au sein du conseil des ministres, il se ferait le porte-parole de la recherche scientifique et aiderait ses collègues à assurer une répartition équilibrée des contrats de recherche accordés par les ministères. On prévoit généralement que le président du Conseil du Trésor renoncera un jour ou l'autre à son rôle dans ce domaine, ses nouvelles attributions ne lui permettant plus de porter indéfiniment la charge d'un secteur particulier de dépenses. D'autre part, le secrétaire d'Etat est déjà responsable du Conseil des Arts du Canada, de la Bibliothèque nationale et de la mise en oeuvre du programme d'aide aux universités par le truchement des transferts fiscaux.

18. Un programme d'incitation à la recherche industrielle doit évidemment relever du ministre de l'Industrie, tout comme les programmes analogues concernant les industries primaires doivent relever des ministères compétents dans ces domaines. Mais cela ne règle en rien